

Politique

Ce rapport que la Ville veut garder secret

L'Exécutif refuse de transmettre un audit sur les frais de ses employés. Or, le préposé à la transparence estime qu'il est public

Chloé Dethurens et Théo Allegrezza

L'affaire est symptomatique du climat délétère qui règne depuis un an en Ville de Genève. Le Conseil administratif refuse de rendre public un audit qu'il a lui-même commandé sur les frais du personnel. Soupçonnés d'avoir fait fuiter ce document, trois élus ont été auditionnés par la police. Or, le préposé genevois à la protection des données et à la transparence, une autorité indépendante, estime que ce rapport est d'intérêt public.

Plusieurs extraits du document avaient fuité dans la «Tribune de Genève» en décembre 2018. La diffusion provoque alors un tollé. Et pour cause: le texte pointe de nombreuses dépenses non conformes au règlement (*voir ci-dessous*) et un manque de contrôle. La Mairie, sur demande du Bureau du Conseil municipal, a déposé une plainte pénale pour violation du secret de fonction.

Intérêt public

L'affaire prend une ampleur inédite en juin, lorsque trois conseillers municipaux (le PLR Simon Brandt, l'UDC Jacques Pagan et le MCG Daniel Sormanni) sont convoqués et auditionnés par la police. Membres de la Commission des finances, ils font partie de la soixantaine de personnes ayant reçu le rapport, parmi lesquels les directeurs de départements et les chefs de service.

Face au refus réitéré de l'Exécutif de transmettre l'audit, la «Tribune de Genève» a sollicité le préposé Stéphane Werly, qui surveille l'application de la Lipad, la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles. Sa recommandation, émise le 11 novembre, est sans appel: il préconise la transmission du rapport, d'intérêt public selon lui. «Ces informations pourraient sans nul doute favoriser la libre formation



L'Exécutif de la Ville a déposé une plainte pénale pour violation du secret de fonction. PASCAL FRAUTCHI

de l'opinion publique des citoyens et leur participation à la vie publique», écrit-il.

Malgré cela, le Conseil administratif maintient son refus. Pour lui, une diffusion pourrait entraver ses décisions liées aux notes de frais, une thématique brûlante depuis un an maintenant. «L'audit comporte de nombreuses recommandations dont la mise en œuvre par la Ville de Genève est actuellement toujours en cours», indique l'Exécutif. Pour sa part, le préposé es-

time que celui-ci ayant été rendu il y a plus d'un an, l'administration a eu tout le temps de prendre des mesures et qu'une publication n'aurait pas d'impact.

Procédure pénale en cours

En gardant secret ce rapport, la Ville dit aussi protéger la personnalité de ses employés. Caviarder les noms ne suffit pas, selon elle, car «le document en question comporte de nombreux détails (lieux, montants, moyens de

transport)» qui permettent de reconnaître les personnes. Interrogé l'an dernier, Sami Kanaan, maire à l'époque, admettait toutefois qu'aucun nom n'apparaissait dans le rapport. C'est ce que constate également le préposé - exception faite des noms des destinataires.

Enfin, l'Exécutif s'appuie sur la procédure pénale en cours pour violation du secret de fonction. Celle initiée après les fuites dans la presse. S'il accepte de

rendre public son rapport, c'est l'essence même de sa plainte qui s'écroule. «La dénonciation [...] n'aurait plus lieu d'être, vu précisément le caractère secret du rapport», observe l'Exécutif. Mais pour le préposé, il ne suffit pas d'écrire sur le rapport qu'il est «strictement confidentiel» pour qu'il le soit: «S'il était suffisant de mentionner cela pour échapper à la transparence, le mécanisme prévu par la Lipad serait vidé de sa substance», note-t-il.

Pour M^e Romain Jordan, avocat du MCG Daniel Sormanni, qui avait été entendu par la police, l'avis du préposé «signe le glas de la procédure pénale». «Le fait que ce document soit considéré comme public exclut toute violation du secret de fonction, estime-t-il. Les actes d'enquête intrusifs et institutionnellement graves ordonnés contre des élus de la République n'étaient en rien justifiés a fortiori puisque ce document pouvait être consulté

«S'il était suffisant de mentionner cela pour échapper à la transparence, le mécanisme prévu par la Lipad serait vidé de sa substance»

Stéphane Werly Préposé cantonal à la transparence

par tout un chacun. Il est temps que la sérénité puisse regagner le débat politique et que le Ministère public retrouve ses priorités.»

«Actes intrusifs»

La plainte va-t-elle être classée? Contacté, le Ministère public fait savoir que «la recommandation du préposé n'a pas d'incidence sur la procédure et que celle-ci suit son cours».

Quant au PLR Ville de Genève, qui avait lui aussi lancé une procédure Lipad, il ne compte pas s'arrêter là. Son président, Vincent Latapie, indique avoir déposé un recours lundi. «Les trois arguments de la Ville ne tiennent pas, la réponse du préposé l'a démontré», dit-il. Candidat à l'élection au Conseil administratif ce printemps, Simon Brandt, fait partie des trois élus auditionnés. Son parti déposera mardi soir une motion au Conseil municipal exhortant les magistrats à publier ce rapport.

Lire l'éditorial en une: «Genève a peur de la transparence»

En bref

Elle titube sous l'effet de l'alcool

Alcool au volant Lundi soir, des policiers ont arrêté une automobiliste «qui n'était en possession d'aucun permis de conduire valable et sentait fortement l'alcool». Les agents ont constaté que la prévenue titubait en sortant de son véhicule. Elle a été soumise à l'éthylotest, lequel s'est révélé positif. La conduite hésitante de cette trentenaire avait poussé un autre automobiliste à contacter la police. **L.B.**

Luc Barthassat est de retour... au MCG

Politique Le voilà qui revient aux affaires. Luc Barthassat a rejoint le MCG. C'est le journal «GHI» qui l'a annoncé mardi. L'ancien conseiller d'État PDC sera candidat au Conseil administratif de la Ville de Genève au printemps. Son nouveau parti politique a en effet décidé de le présenter aux côtés de Daniel Sormani. **L.B.**

Repas, transports et hôtels non conformes

● L'audit du Contrôle financier, partiellement dévoilé en décembre 2018, pointe des lacunes dans le contrôle des frais remboursés aux fonctionnaires de la Ville. Plus de la moitié des dépenses étaient non conformes au règlement, qui, depuis lors, a été révisé. Les justificatifs étaient souvent lacunaires, les frais parfois tout bonnement non autorisés. Avec, à la clé, un important risque de fraude.

En termes de transports, on trouve des billets de train ou

d'avion en classe supérieure sans autorisation formelle, des courses en taxis discutables ou encore une prise en charge non conforme des kilomètres lors de l'utilisation d'un véhicule privé... Concernant l'hébergement, on voit des frais effectifs payés en plus de forfaits journaliers, des repas remboursés alors qu'ils étaient pris en charge (avion ou hôtel) ou des chambres d'hôtel plus chères qu'autorisé sans justification.

Le rapport, dont la «Tribune

de Genève» a pu consulter des extraits, pointe aussi du doigt des frais de repas non autorisés. Il mentionne des séances de travail où certains services se sont fait rembourser des petits-déjeuners ou des boissons, mais également des collations diverses (chocolats et bonbons). Des montants maximaux ont été dépassés lors de soirées de fin d'année ou de séminaires d'équipe. Des cadeaux d'anniversaire, de départ à la retraite, d'accueil des nouveaux employés ont aussi été

remboursés. Enfin, l'audit relève l'utilisation de cartes de crédit pour des dépenses privées, des SMS surtaxés ou des avances et des remboursements pris dans les caisses des services.

Depuis la sortie du rapport, la Ville a instauré un nouveau règlement. Mais celui-ci accorde de nouveaux avantages aux employés et restreint peu leur marge de manœuvre. Certains montants autorisés ont été revus à la hausse et certaines restrictions ont disparu. **CH.D.**

Route de Ferney, les voitures se serreront pour accélérer les bus

D'ici au printemps 2020, des voies réservées aux transports publics seront créées sur près de mille mètres

Les travaux ont commencé lundi. L'État, comme il l'a annoncé le jour même, a commencé à dessiner une nouvelle voie jaune réservée aux bus sur la montée de la route de Ferney, entre l'avenue de l'Ariana et la place de Carantec, au cœur du Grand-Saconnex. Il s'agit de la première étape d'un programme d'accélération des transports publics sur cet axe. D'ici au printemps 2020, une autre intervention du même type aura lieu sur la partie de la route de Ferney qui relie la place de Carantec à l'autoroute avec la création d'une voie réservée en direction du Pays de Gex.

Comment le Canton s'y prend-il pour offrir davantage d'espaces réservés aux bus? «À l'exception d'un bref tronçon où



Les bus circuleront mieux sur la route de Ferney. LUCIEN FORTUNATI

on rétrécit une voie de bus dans un sens pour offrir cet espace aux transports publics allant dans la direction inverse, on prend principalement de l'espace au trafic privé, explique Thierry Messenger, directeur de la région Rhône-Lac à l'Office cantonal des transports. Entre la place de Carantec et le

chemin du Pommier, on crée une voie de bus dynamique que l'on retire au trafic se dirigeant vers la sortie de la ville. Les transports publics pourront l'utiliser dans les deux sens, en fonction de l'heure de pointe.»

L'office motive la mesure par les pertes de temps que subissent

les transports publics sur cet axe sensible qui voit transiter quelque 1200 voitures en heure de pointe et où l'engorgement est aggravé par les chantiers en cours dans le secteur, notamment avec la réfection de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex, un chantier fédéral mené en coordination avec celui, cantonal, de la route des Nations. Cet évitement souterrain du Grand-Saconnex, connectant l'autoroute à l'avenue Appia, doit être mis en service en 2022.

En attendant, les bus s'engluent dans les bouchons. La ligne F, dont la fréquence sera augmentée avec un véhicule toutes les sept ou huit minutes au lieu de dix, perd actuellement six minutes aux carrefours pendant la pointe du matin et jusqu'à onze minutes le soir. Avec les mesures prises, les bus devraient gagner de deux à quatre minutes selon les projections.

Ces mesures sont politiquement sensibles. En 2004, le Grand Conseil avait en quelque sorte

sanctuarisé l'espace dévolu au trafic privé sur cet axe. Soucieuse de préserver les capacités d'écoulement du trafic automobile, la majorité de droite avait en effet inscrit dans la loi qu'un tram ne pourrait s'imposer sur la route de Ferney qu'une fois la route des Nations mise en service. Alors que ce dernier projet se heurtait à des salves d'opposition en 2015, les Verts avaient tenté, en vain, de persuader le parlement de biffer le lien légal de subordination qui empêchait du coup de réaliser le tram. Celui-ci est désormais espéré à l'horizon 2024 (sur un tronçon allant de la place des Nations au parking d'échange P47, qui jouxte le tarmac). Une prolongation est envisagée vers Ferney. Mais on n'attendra toutefois pas cet horizon pour serrer la vis au trafic privé.

Une échappatoire est toutefois suggérée aux automobilistes. Les capacités du P47 seront sextuplées pour atteindre 300 places. Le site est desservi par les bus F, 5+ et 28. **Marc Moulin**